



**SYNDICAT MIXTE DE
TRANSPORT INTERURBAIN**

COMITE SYNDICAL

N° 2019-026/ SMTI

du 26 mars 2019



DELIBERATION
adoptant le budget primitif du Syndicat Mixte de Transport Interurbain
pour l'année 2019

Le comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 54 ;

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 9 ;

VU l'arrêté du Haut-commissariat n° 280/DIRAG/SAJ du 5 mars 2009 autorisant la création du syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie » ;

VU le débat d'orientation budgétaire du 25 février 2019 ;

VU le rapport de présentation n° 2019-026/SMTI ;

A adopté les dispositions dont la teneur qui suit :

Article 1^{er} : Le budget primitif 2019 du syndicat mixte de transport interurbain, tel que présenté dans le document joint en annexe, est adopté et arrêté, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme d'un milliard cinq cent trois millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante-dix francs cfp.

	EXPLOITATION	
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 214 297 971	1 259 489 370
	+	+
RESTE A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	45 191 399	-
	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 259 489 370	1 259 489 370

	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	238 005 700	166 927 971
	+	+
RESTE A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT	5 994 300	
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		77 072 029
	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	244 000 000	244 000 000
TOTAL DU BUDGET	1 503 489 370	1 503 489 370

Article 2 : La balance des comptes se présente comme suit :

Section d'exploitation :

DEPENSES D'EXPLOITATION		
Chap	Libelle	Montant
011	Charges à caractère général	695 270 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	170 000 000
014	Atténuations de produits	-
65	Autres charges de gestion courante	300 000
Total des dépenses de gestion des services :		865 570 000

66	Charges financières	20 000 000
67	Charges exceptionnelles	38 000 000
68	Dotations au provisions	133 800 000
Total des dépenses réelles d'exploitation :		191 800 000

023	Virement à la section d'investissement	31 927 971
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	125 000 000
043	Opérations d'ordre intérieur à la section	-
Total des dépenses d'ordre d'exploitation :		156 927 971

TOTAL : 1 214 297 971

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 45 191 399

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 1 259 489 370

RECETTES D'EXPLOITATION		
Chap	Libelle	Montant
70	Ventes de prod. fabriqués, prest. de services	430 000 000
74	Contribution des membres	329 989 370
75	Autres produits de gestion courante	460 000 000
Total des recettes de gestion des services :		1 219 989 370

77	Produits exceptionnels	1 500 000
78	Reprises sur provisions et dépréciations	38 000 000
Total des recettes d'exploitation :		39 500 000

042	Opérations d'ordre transfert entre sections	-
043	Opérations d'ordre intérieur à la section	-
Total recettes d'ordre d'exploitation :		-

TOTAL : 1 259 489 370

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE -

=

TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES : 1 259 489 370

Section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap	Libellé	Montant
20	Immobilisation incorporelles	30 000 000
21	immobilisation corporelles	46 000 000
22	Immobilisation reçues en affectation	-
23	Immobilisations en cours	-
Total des dépenses d'équipement :		76 000 000

10	Dotations, fonds divers et réserves	-
13	Subventions d'investissement	-
16	Emprunts et dettes assimilées	168 000 000
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	-
26	Participation et créances rattachées	-
27	Autres immobilisations financières	-
20	Dépenses imprévues	-
Total des dépenses financières :		168 000 000

4581	Total des opérations pour compte de tiers :	-
Total des dépenses réelles d'investissement :		-

40	Opérations d'ordre transfert entre sections	-
41	Opérations patrimoniales	-
Total des dépenses d'ordre d'investissement :		-
TOTAL :		244 000 000

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE -

=

OTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES : 244 000 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap	Libellé	Montant
13	Subvention d'équipement	
16	Emprunts et dettes assimilées	-
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
Total recettes d'équipement :		-

10	Dotations, fonds et réserves	10 000 000
106	Réserves	
165	Dépôts et cautionnements	
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	
26	Participations et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Total des recettes financières :		10 000 000

4582	Total des opérations pour le compte de tiers :	
Total des recettes réelles d'investissement :		-

021	Virement de la section d'exploitation	31 927 971
040	Opérations ordre transfert entre sections	125 000 000
041	Opérations patrimoniales	
TOTAL :		166 927 971

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 77 072 029

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES : 244 000 000

Article 3 : Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Article 4 : Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain et le trésorier de la trésorerie des établissements publics de Nouvelle-Calédonie, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et aux présidents des assemblées des provinces Nord et Sud, et publiée au *Journal Officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance, le 26 mars 2019.

Un membre,


Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,


Gilbert TYUIENON

La présente délibération est transmise au contrôle de la légalité le
transmise pour publication au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le

et rendue exécutoire le 11/04/2019 ~~le Directeur~~



Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain

Gilbert TYUIENON

Ampliations :

- Haut-commissariat 1
- Nouvelle-Calédonie 1
- Province Nord 1
- Province Sud 1
- Trésorerie des Etablissements Publics de Nouvelle-Calédonie 1
- Archives 3

Quorum :

- Membres en exercice : 6
- Membres présents : 4
- Membres représentés : 2
- Suffrages exprimés : 5

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions : 0